

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COM COM LE GRAND CHAROLAIS**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET PRINCIPAL**

Numéro SIRET : **20007188400049**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE PARAY LE MONIAL**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET MAISON DE SANTE**

**ANNEE 2018**

## SOMMAIRE

### I. Vote du compte administratif

p.2	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.3	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.4	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.5	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

II - Annexes		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.6	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.7	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.9	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.10	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.11	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.13	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.14	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.15	A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.16	A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.17	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A3 - Etat des provisions		X
	A4 - Etalement des provisions		X
p.18	A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.19	A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement		X
	A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement		X
	A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement		X
	A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement		X
	A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A7 - Etat des charges transférées		X
	A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
p.20	A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.21	A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.22	A9.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.23	A9.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.24	A9.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
	A10 - Etat des travaux en régie		X
	A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
p.25	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
	C1.1 - Etat du personnel		X
	C1.2 - Action de formation des élus		X
p.26	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
p.27	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.28	D2 - Arrêté et signatures	X	

## I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	<b>Charges à caractère général</b>	<b>12 440,00</b>	<b>11 282,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 157,04</b>
614	Charges locatives et de copropriété	8 500,00	11 282,96	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
63512	Taxes foncières	3 440,00	0,00	0,00	0,00	3 440,00
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>12 440,00</b>	<b>11 282,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 157,04</b>
66	<b>Charges financières (b)</b>	<b>10 080,21</b>	<b>9 931,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>148,63</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 198,21	10 049,22	0,00	0,00	148,99
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échu	-118,00	-117,64	0,00	0,00	0,00
67	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
022	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>22 520,21</b>	<b>21 214,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 305,67</b>
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>7 152,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(</b>	<b>25 815,00</b>	<b>25 812,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,44</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et coi	25 815,00	25 812,56	0,00	0,00	2,44
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>32 967,00</b>	<b>25 812,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 154,44</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>32 967,00</b>	<b>25 812,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 154,44</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>55 487,21</b>	<b>47 027,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 460,11</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017</b>		<b>612,79</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	2 462,22
Montant de l'exercice 2017	2 579,86
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	-117,64

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 000,00	8 610,12	0,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	8 000,00	8 610,12	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	25 120,00	25 110,32	0,00	0,00	9,68
752	Revenus des immeubles	25 110,00	25 110,32	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>33 120,00</b>	<b>33 720,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	7 152,00	7 152,00	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	7 152,00	7 152,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>40 272,00</b>	<b>40 872,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	15 828,00	15 824,72	0,00	0,00	3,28
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	15 828,00	15 824,72	0,00	0,00	3,28
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>15 828,00</b>	<b>15 824,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,28</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>56 100,00</b>	<b>56 697,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017</b>		<b>0,00</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

I

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		0.00	0,00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 791.55	13 790,36	0,00	1.19
1641	Emprunts en euros	13 791.55	13 790,36	0,00	1.19
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0.00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières		13 791.55	13 790,36	0,00	1.19
TOTAL DEPENSES REELLES		13 791.55	13 790,36	0,00	1.19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	15 828.00	15 824,72	0,00	3.28
Charges transférées (6)		15 828.00	15 824,72	0,00	3.28
13911	Etat et établissements nationaux	13 408.00	13 407,12	0,00	0.88
13912	Régions	1 500.00	1 500,00	0,00	0.00
13913	Départements	920.00	917,60	0,00	2.40
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		15 828.00	15 824,72	0,00	3.28
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		29 619.55	29 615,08	0,00	4.47
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		3 347,45			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

I

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00	0.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	7 152.00	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	25 815.00	25 812,56	0,00	2.44
28132	Immeubles de rapport	22 188.00	22 186,56	0,00	1.44
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	3 523.00	3 522,00	0,00	1.00
28188	Autres immobilisations corporelles	104.00	104,00	0,00	0.00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>32 967.00</b>	<b>25 812,56</b>	<b>0,00</b>	<b>7 154.44</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>32 967.00</b>	<b>25 812,56</b>	<b>0,00</b>	<b>7 154.44</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>32 967.00</b>	<b>25 812,56</b>	<b>0,00</b>	<b>7 154.44</b>
<b>Pour information</b>					
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET MAISON DE SANTE</b>		<b>CA</b>	<b>2018</b>
---	--	-----------	-------------

<b>II - ANNEXES</b>		<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>		<b>A1.1</b>
<b>CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					344 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					344 000,00									
1467625	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	03/01/2014		08/04/2014	290 000,00	F		3,75	3,60685		T	X	N	A-1
2125933	Société CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	24/06/2016		27/06/2017	54 000,00	F		1,56	1,56097		A	X	O	A-1
<b>Total général</b>					344 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



## II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

II

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2018											ICNE de l'exercice					
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice								
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2018 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)						
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>																	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		288 622,89								13 790,36	10 049,22	0,00			2 462,22
1467625		0,00		288 622,89								13 790,36	10 049,22	0,00			2 462,22
2125833	N	0,00		239 302,11	15,09	F	3,80685				11 432,64	9 243,04	0,00				2 068,97
	N	0,00		49 320,78	17,50	F	1,56097				2 357,72	806,18	0,00				393,25
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>288 622,89</b>							<b>13 790,36</b>	<b>10 049,22</b>	<b>0,00</b>				<b>2 462,22</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1013077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2018 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (anneau) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent, suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et complabilisés au 766.

## II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	II
	A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	288 622,89					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.

<b>COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET MAISON DE SANTE</b>		<b>CA</b>	<b>2018</b>
---	--	-----------	-------------

<b>II - ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	
	<b>II</b>
	<b>A1.5</b>

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnover, swaption).  
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>II - ANNEXES</b>	II
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Produits c/768					
	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index			Niveau de taux	Charges c/668	Après opération de couverture	
<b>Total</b>										

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux  
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.  
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.  
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DCEB 016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET MAISON DE SANTE**

CA

2018

**II - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

<b>II</b>	
<b>A1.6</b>	

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.  
(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.  
(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.  
(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.  
(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser  
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.  
(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).  
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.  
(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.  
(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.  
(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.  
(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66-11 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET MAISON DE SANTE

CA

2018

II - ANNEXES

II

A1.7

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2018 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)			Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

## II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A1.8

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET MAISON DE SANTE	CA 2018
--	---------

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.9</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET MAISON DE SANTE	CA 2018
--	---------

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

<b>CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>			<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			18/12/2017
<b>Procédure d'amortissement</b> <b>(linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée</b> <b>(en années)</b>	

Voir délibération 2017-287 du 18/12/2017 pages 17-1 à 17-4

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le dix-huit décembre deux mille dix-sept, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes de Digoïn, sous la présidence de Monsieur Fabien GENET, suivant convocation en date du huit décembre deux mille dix-sept affichée le même jour.

**Delibération n° 2017-287 – FINANCES**  
**CHOIX DU MODE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**  
**(budget principal de la Communauté de Communes du Grand Charolais,**  
**et budgets annexes : Déchets Ménagers, SPANC, Maison de Santé, Barberèche, CIAS)**

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire au budget. L'amortissement concerne les immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan. La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription au budget primitif d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, article 68 «dotations aux amortissements et provisions » et d'une recette, du même montant en recette d'investissement, au chapitre 040, articles 28 « amortissement des immobilisations »

Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire à compter de l'exercice suivant l'acquisition. Il est calculé sur le montant TTC du bien (ou HT si le bien est affecté à un service assujéti à la TVA).

Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les groupements, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes :

- les immobilisations incorporelles enregistrées sur les comptes :
  - 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre »,
  - 2031 « Frais d'études » (non suivis de réalisation),
  - 2032 « Frais de recherche et de développement »,
  - 2033 « Frais d'insertion » (non suivis de réalisation),
  - 204 « Subventions d'équipement versées »,
  - 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »,
  - 208 « Autres immobilisations incorporelles »

- les immobilisations corporelles enregistrées sur les comptes :

- 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile,
- 2157 Matériel et outillage de voirie,
- 2158 autres installations, matériel et outillage technique,
- 218 autres immobilisations corporelles.

- les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage sous réserve qu'ils ne soient pas affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif. Sont donc amortissables à ce titre les biens enregistrés sur les comptes : 2114, 2132, 2142.

- A l'exception des plantations d'arbres et d'arbustes, les agencements et aménagements de terrains ne sont pas amortissables.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- Les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation (soit les comptes 217 et 22) doivent être amorties dans les mêmes cas que les immobilisations détenues en propre, c'est-à-dire lorsqu'elles sont inscrites dans les subdivisions correspondantes des comptes cités ci-dessus. Donc immobilisations des comptes 217 obligatoirement amortissables si comptes suivants : 21714, 21721, 21757, 21758, 2178.

L'assemblée délibérante est libre de décider d'étendre l'amortissement budgétaire à d'autres catégories de biens.

**Durées d'amortissement :**

Les durées présentées par l'instruction M14 ne sont qu'indicatives sauf cas suivants où elles s'imposent obligatoirement :

- frais études, élaboration doc urbanisme : 10 ans
- frais d'études suivis de réalisation : maxi de 5 ans
- frais de recherche et de développement : maxi 5 ans
- subventions d'équipement versées : maxi 5 ans si elles financent des biens mobiliers et maxi 15 ans pour des biens immobiliers.

L'assemblée peut modifier les durées d'amortissement fixées, mais les nouvelles durées retenues ne sont applicables qu'aux biens acquis postérieurement à la délibération. Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme.

Les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à un seuil déterminé par la collectivité qui sont comptabilisés en section d'investissement peuvent s'amortir en une année (article R.2321-1 du CGCT).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 7 décembre 2017,

Vu l'avis favorable du conseil des maires du 11 décembre 2017,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

de fixer la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme précisé dans le tableau ci-après :

Durée retenue	Libelle
10	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre (10 ans)
5 ans maxi	Frais d'études, (non suivi de travaux) (maxi 5 ans)
5 ans maxi	Frais de recherche et de développement (maxi 5 ans)
5	Subventions d'équipement versées pour financier des biens mobiliers (maxi 5 ans)
15	Subventions d'équipement versées pour financier des biens immobiliers (maxi 15 ans)

27-3

- ☞ de préciser que les subventions qui financent les biens s'amortissent sur la même durée d'amortissement du bien,
- ☞ de fixer à 1000 € le seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur une durée de un an,
- ☞ de préciser que l'amortissement du bien débutera l'année N+1 de celle de l'acquisition,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Libelle	Durée retenue
Concessions et droits similaires, licences, marques	2
Autres immobilisations incorporelles	10
Plantations d'arbres et d'arbustes	15
Installations matérielles et outillages techniques	10
Installations générales, agencements et aménagements divers	10
Matériels de transports	5
Matériels de bureau	2
Matériels informatiques	10
Mobiliers	10
Autres immobilisations corporelles	15
Autres constructions	15
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15
bâtiments publics	15
Immeuble de rapport	20
Construction sur sol d'autrui – immeuble de rapport	20
Constructions sur sol d'autrui -	15
Réseaux de voirie	20
Installations de voirie	20
Réseaux d'adduction d'eau	50
Réseaux d'assainissement	50
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Nombre de conseillers en exercice : 75  
 Secrétaire de séance assuré par : Frédéric COUTO  
 Membres présents à la séance : 61  
 Votants : 69

Titulaires présents :

Président : Fabien GENET

Vice-présidents : André ACCARY, Noël PALLOT, Elisabeth PONSOT, Jean-Marc NESME, Magali DUCROISSET, Jean FIRET, Gérald GORDAT, Bernard LAUGÈRE,

Régis LAURENT, Gilles PERRETTE, Michel LASSOT, Patrick BOUILLON, Eric BRAZ, Jacky COMTE, Bernard JAILLOT.

Délégués communaux : Louis ACCARY, Philomène BACCOT, Danielle BAUDIN, Yves BAYON, David BEMÉ, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Annie

BOISSARD, Georges BORDAT, Eric BRUN, Hubert BURTON, Chantal CHAPPUIS, André COTTIN, Frédéric COUTO, Jean-Bernard DESCHAMPS, Pascal

DESCREUX, Martine DESPLANS, Pierre DUCERF, Gérard DUCHET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Paul FAROUZE, Nicole GEORGES, Gilles GUERIN,

Joël GUYOT DE CALA, François JOLY, Robert KLEINGARTNER, Arnaud LABAUNE, Christian LAROCHE, Jean-Baptiste LEFORT, Pascal LOPES DE LIMA,

Nicolas LORTON, Anne-Marie MAGNY, Daniel MELIN, Annie-France MONDELIN, Dominique NUGÉ, Michel PELLIER, André RIBOULIN, Loïta RODRIGUEZ,

Edith TERRIER, Daniel THERVILLE, Michel TRAVELLY.

Suppléants présents : Régis GAUTHERON, Jean-Michel ROSSAT, Patrice MAILLY.

Délégués ayant donné pouvoir : Laurence ROUVET à Bernard LAUGÈRE, Pascal RAMEAU à Bernard JAILLOT, Emmanuel REY à Maurice ROUGELT,

Sylviane BONNOT à Paul DUMONTET, Florence TERRIER à Jean-Baptiste LEFORT, Catherine CLERGUE à Jean-Marc NESME, Daniel GORDAT à Gilles

PERRETTE, Amélie THURIN à Annie BOISSARD.

Délégués (absent(es)/non suppléé(es) et non représenté(es) : Roger DURAND, Denise MEHU, Chewki MAHREZ, Patrick PAGES, Joël LAMBOEUF, Gérard

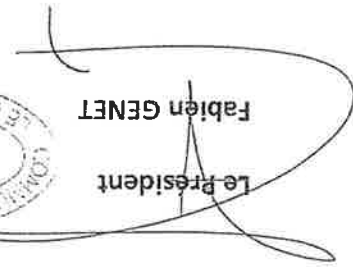
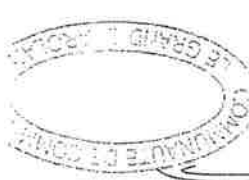
LALLEMENT.

Ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré en séance, le 18 décembre 2017

Pour extrait conforme

Le Président  
 Fabien GENET


Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/12/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/12/2017

## II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A5.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>29 619.55</b>	<b>29 615.08</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>13 791.55</b>	<b>13 790.36</b>
1641	Emprunts en euros	13 791.55	13 790.36
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>15 828.00</b>	<b>15 824.72</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	15 828.00	15 824.72
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2017)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	29 615,08	0,00	3 347,45	32 962,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>32 967.00</b>	<b>25 812.56</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(6)</b>		<b>32 967.00</b>	<b>25 812.56</b>
28132	<i>Amortissement des immobilisations</i>	22 188.00	22 186.56
28135	<i>Amortissement des immobilisations</i>	3 523.00	3 522.00
28188	<i>Amortissement des immobilisations</i>	104.00	104.00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	7 152.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2018	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>25 812.56</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 812,56</b>

		Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>32 962,53</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>25 812,56</b>
<b>Solde</b>	V = IV - II (4)	<b>-7 149,97</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(4) Indiquer le signe algébrique.



COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET MAISON DE SANTE	CA 2018
--	---------

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b> <b>ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>A9.1</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
<b>TOTAL GENERAL</b>				

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET MAISON DE SANTE	CA 2018
--	---------

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES</b> <b>ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION</b>	<b>A9.2</b>

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

**II - ANNEXES****II****ELEMENTS DU BILAN  
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS****A9.3**

<b>Pour mémoire</b>		<b>Crédits ouverts (BP + DM)</b>
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

## II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN  
 VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES  
 ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

A9.4

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			0.00	
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
Divers			0.00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	

## II - ANNEXES

II

## ELEMENTS DU BILAN

A9.5

VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES  
 ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

**COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET MAISON DE SANTE**

CA 2018

**II - ANNEXES**

<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	
II	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>40 872,44</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## II - ANNEXES

II

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT**  
**FINANCIER**  
 (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
 Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

## II - ANNEXES

II

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

## 1 - BUDGET MAISON DE SANTE

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	32 967,00	32 962,53	0,00	4,47
RECETTES	32 967,00	25 812,56	0,00	7 154,44
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	56 100,00	47 639,89	0,00	8 460,11
RECETTES	56 100,00	56 697,16	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES  
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	32 967,00	32 962,53	0,00	4,47
RECETTES	32 967,00	25 812,56	0,00	7 154,44
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	56 100,00	47 639,89	0,00	8 460,11
RECETTES	56 100,00	56 697,16	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>89 067,00</b>	<b>80 602,42</b>	<b>0,00</b>	<b>8 464,58</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>89 067,00</b>	<b>82 509,72</b>	<b>0,00</b>	<b>6 557,28</b>

(1) Y compris les rattachements.



IV - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,  
A Paray-le-Monial, le 08/04/2019

Nombre de membres en exercice : 75  
Nombre de membres présents : 60  
Nombre de suffrages exprimés : 72 dont 13 pouvoirs  
VOTES : Pour : 72  
Contre : 0  
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire,  
A Paray-le-Monial, le 08/04/2019

Date de convocation : 02/04/2019

Les membres du Conseil Communautaire,

**Titulaires présents :**

Fabien GENET, Paul JUSSEAU, Noël PALLOT, Gérard AUPOIL, Martine DESPLANS, Pierre BERTHIER, Eric BRUN, Edith TERRIER, Michel LASSOT, Daniel MELIN, Bernard LAUGERE, David BEME, Lolita RODRIGUEZ, Yves BAYON, Nicole GEORGES, , Pascal DESCREAUX, Philomène BACCOT, Anne-Marie MAGNY, Hubert BURTIN, Jean Michel ROSSAT, Dominique NUGUE, Georges BORDAT, Pascal RAMEAU, Bernard JAILLOT, Emmanuel REY, Sylvianne BONNOT, Michel PELLIER, Patrick BOUILLON, François FORET, Danielle BAUDIN, Annie-France MONDELIN, Christian LAROCHE, Roger DURAND, Pascal LOPES DE LIMA, Gérard LALLEMENT, Robert KLEINGAERTNER, Denise MEHU, André ACCARY, Jean LEFORT, Annie BOISSARD, Michel TRAVELY, Florence TERRIER, , Gilles PERRETTE, Paul FAROUZE, Amélie THURIN, Joël GUYOT DE CAILA, François JOLY, Eric BRAZ, Patrice MAILY, Elisabeth PONSOT, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Gilles GUERIN, Jean PIRET, André COTTIN, Florence DE CHANAY, Pierre DUCERF, Daniel THERVILLE, Régis LAURENT, Nicolas LORTON

**Délégués ayant donné pouvoir :** Daniel BERAUD à Eric BRUN, Gérald GORDAT à Pierre BERTHIER, Magali DUCROISET à Bernard LAUGERE, Chantal CHAPPUIS à David BEME, Frédéric COUTO à Yves BAYON, Laurence ROUVET à Nicole GEORGES, Jean-Marc NESME à Jena Baptiste LEFORT, Catherine CLERGUE à Florence TERRIER, Daniel GORDAT à Gilles PERRETTE, Arnaud LABAUNE à Michel TRAVELY, Jacky COMTE à Elisabeth PONSOT, Patrick PAGES à Emmanuel REY, Jean-Bernard DESCHAMPS à Christian LAROCHE

**Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :** Chewki MAHREZ, Louis ACCARY

Page de signatures des élus annexée

**Le Vice-Président, Noël PALLOT**



Certifié exécutoire par le Fabien GENET, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ..... et de la publication le .....

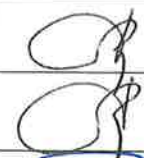


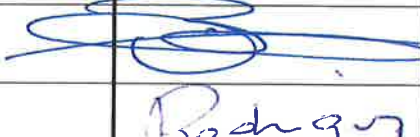


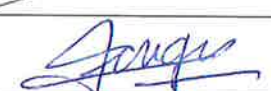




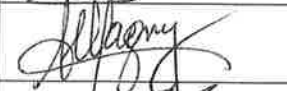





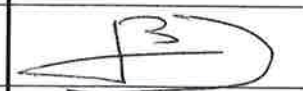
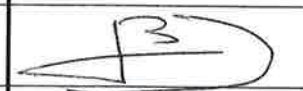
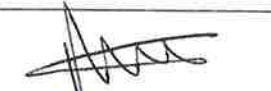

A ..... le .....

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 AVRIL 2019

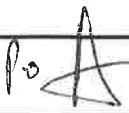














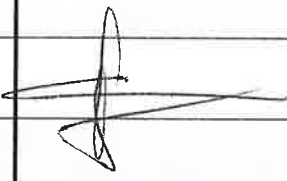


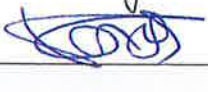
### Vote du Compte Administratif 2018 – Budget MAISON DE SANTE DE L'ARCONCE

Date de convocation : 2/04/2019  
 Nombre de conseillers en exercice : 75  
 Nombre de présents : 59 (+ 13 pouvoirs)  
 Nombre d'absents : 2



COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature
BALLORE	Paul	DUMONTET	Maire - Délégué titulaire	
	Paul	JUSSEAU	Délégué Suppléant	
BARON	Noël	PALLOT	Maire – 2 <sup>ème</sup> VP	
	Philippe	BALLIGAND	Délégué Suppléant	
BEAUBERY	Gérard	DUCHET	Maire - Délégué titulaire	
	Gérard	AUPOIL	Délégué Suppléant	
CHAMPLECY	Martine	DESPLANS	Maire - Délégué titulaire	
	Didier	BOUILLOT	Délégué Suppléant	
CHANGY	Daniel	BERAUD	Maire Délégué titulaire	
	André	JARRIER	Délégué Suppléant	
CHAROLLES	Pierre	BERTHIER	Maire - Délégué titulaire	  
	Gérald	GORDAT	7 <sup>ème</sup> VP	
	Eric	BRUN	Délégué	
	Edith	TERRIER	Déléguée	
CHASSENARD	Michel	LASSOT	Maire – 11 <sup>ème</sup> VP	 
	Daniel	PALLOT	Délégué Suppléant	
COULANGES	Daniel	MELIN	Maire - Délégué titulaire	
	Didier	NAVETAT	Délégué Suppléant	

COMMUNE	NOM		Délegué titulaire/suppléant	Signature
DIGOIN	Fabien	GENET	Président	
	Magali	DUCROISET	5 <sup>ème</sup> VP	
	Bernard	LAUGERE	8 <sup>ème</sup> VP	
	Chantal	CHAPPUIS	Déleguée	
	David	BEME	Délegué	
	Lolita	RODRIGUEZ	Déleguée	
	Yves	BAYON	Délegué	
	Nicole	GEORGES	Déleguée	
	Frédéric	COUTO	Délegué	
	Laurence	ROUVET	Déleguée	
	Pascal	DESCREAU	Délegué	
	Philomène	BACCOT	Déleguée	
	Anne-Marie	MAGNY	Déleguée	
FONTENAY	Hubert	BURTIN	Maire - Délegué titulaire	
	Marie-Claude	FOREST	Déleguée Suppléante	
GRANDVAUX	Jean-Yves	BICHET	Maire - Délegué titulaire	
	Jean-Michel	ROSSAT	Délegué Suppléant	
HAUTEFOND	Dominique	NUGUE	Maire - Délegué titulaire	
	Christian	QUELIN	Délegué Suppléant	
L'HOPITAL DE MERCIER	Georges	BORDAT	Maire - Délegué titulaire	
	Jean	JACOB	Délegué Suppléant	
LA MOTTE ST JEAN	Pascal	RAMEAU	Maire - Délegué titulaire	
	Bernard	JAILLOT	15 <sup>ème</sup> VP	

COMMUNE	NOM		Délegué titulaire/suppléant	Signature
LE ROUSSET-MARIZY	Emmanuel	REY	Maire - Délegué titulaire	
	Sylvianne	BONNOT	Déleguée titulaire	
LES GUERREUX	Michel	PELLIER	Maire - Délegué titulaire	
	Agnès	FREULET	Déleguée Suppléante	
LUGNY-LES-CHAROLLES	Patrick	BOUILLON	Maire - 12 <sup>ème</sup> VP	
	Patrice	DELORME	Délegué Suppléant	
MARCILLY-LA-GUEURCE	François	FORET	Maire - Délegué titulaire	
	Régis	GAUTHERON	Délegué Suppléant	
MARTIGNY-le-COMTE	Danielle	BAUDIN	Maire - Déleguée titulaire	
	Jean-Pierre	GAUTHIER	Délegué Suppléant	
MOLINET	Annie-France	MONDELIN	Maire Déleguée titulaire	
	René	LEPOT	Délegué Suppléant	
MORNAY	Christian	LAROCHE	Maire - Délegué titulaire	
	Cyrille	DUCERF	Délegué Suppléant	
NOCHIZE	Roger	DURAND	Maire - Délegué titulaire	
	Daniel	PACAUD	Délegué Suppléant	
OUDRY	Pascal	LOPES DE LIMA	Maire - Délegué titulaire	
	Gérard	BOUTIN	Délegué Suppléant	
OZOLLES	Gérard	LALLEMENT	Maire - Délegué titulaire	
	Fabienne	PICHARD	Déleguée Suppléante	
PALINGES	Nicolas	LORTON	Maire - Délegué titulaire	
	Robert	KLEINGAERTNER	Délegué titulaire	

COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature
PARAY LE MONIAL	Jean-Marc	NESME	Maire – 4 <sup>ème</sup> VP	
	André	ACCARY	1 <sup>er</sup> VP	
	Gilles	PERRETTE	10 <sup>ème</sup> VP	
	Denise	MEHU	Déléguée	
	Catherine	CLERGUE	Déléguée	
	Jean-Baptiste	LEFORT	Délégué	
	Annie	BOISSARD	Déléguée	
	Michel	TRAVELY	Délégué	
	Florence	TERRIER	Déléguée	
	Daniel	GORDAT	Délégué	
	Arnaud	LABAUNE	Délégué	
	Paul	FAROUZE	Délégué	
	Amélie	THURIN	Déléguée	
	Chewki	MAREZ	Délégué	
POISSON	Joël	GUYOT DE CAILA	Maire - Délégué titulaire	
	Michelle	BONNOT	Déléguée Suppléante	
PRIZY	François	JOLY	Maire - Délégué titulaire	
	Martine	GINET	Déléguée Suppléante	
SAINT-AGNAN	Eric	BRAZ	13 <sup>ème</sup> VP	
	Philippe	GAY	Délégué	
SAINT JULIEN DE CIVRY	Didier	ROUX	Maire - Délégué titulaire	
	Patrice	MAILY	Délégué Suppléant	
SAINT VINCENT BRAGNY	Jacky	COMTE	Maire - 14 <sup>ème</sup> VP	
	Pascale	DUPONT	Déléguée Suppléante	

COMMUNE	NOM		Délegué titulaire/suppléant	Signature
SAINT YAN	Elisabeth	PONSOT	3 <sup>ème</sup> VP – Maire	
	Laurent	DESROCHES	Délegué Suppléant	
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	André	RIBOULIN	Maire - Délegué titulaire	
	Armand	FORGEAT	Délegué Suppléant	
SAINT BONNET DE JOUX	Patrick	PAGES	Maire	PAGES Patrick
	Maurice	ROUGELET	Délegué Suppléant	
SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE	Joël	LAMBOEUF	Maire - Délegué titulaire	
	Alain	MIMEUR	Délegué Suppléant	
SAINT LEGER LES PARAY	Gilles	GUERIN	Maire - Délegué titulaire	
	Marc	BAJARD	Délegué Suppléant	
SUIN	Jean	PIRET	6 <sup>ème</sup> VP – Maire	
	Pierre	DELACOURT	Délegué Suppléant	
VARENNE SAINT GERMAIN	André	COTTIN	Maire - Délegué titulaire	
	Laurence	GUINET	Déleguée Suppléante	
VAUDEBARRIER	Philippe	DUMOUX	Maire - Délegué titulaire	
	Florence	DE CHANAY	Déleguée Suppléante	
VENDENESSE LES CHAROLLES	Pierre	DUCERF	Maire - Délegué titulaire	
	Françoise	BERTHIER	Déleguée Suppléante	
VERSAUGUES	Louis	ACCARY	Maire - Délegué titulaire	
	Patrick	BERLAND	Délegué Suppléant	
VIRY	Jean-Bernard	DESCHAMPS	Maire - Délegué titulaire	
	Pierre	URCISSIN	Délegué Suppléant	

COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/ <i>suppléant</i>	Signature
VITRY EN CHAROLLAIS	Daniel	THERVILLE	Maire Délégué titulaire	
	<i>Corinne</i>	<i>MARTIN</i>	<i>Déleguée Suppléante</i>	
VOLESVRES	Régis	LAURENT	Maire – 9 <sup>ème</sup> VP	
	<i>Jean-Noël</i>	<i>DUCRET</i>	<i>Délégué Suppléant</i>	